



## Le COUAC ne sera plus « observateur extérieur » du CCAC de la Ville de Toulouse

Dès la création du CCAC *Conseil Consultatif des Arts et de la Culture* de la Ville de Toulouse, le COUAC *Collectif Urgence d'Acteurs Culturels*, a salué la volonté démocratique affichée de prolonger le processus des *Assises de la Culture* par la mise en place d'un organe « chargé de suivre l'application du projet culturel de la ville et de contribuer à la construction d'outils d'évaluation de la politique culturelle » (in [toulouse.fr](http://toulouse.fr)).

Convaincu de l'intérêt d'un espace pérenne de débat démocratique sur la culture à Toulouse, nous avons :

- accompagné la réflexion initiale de la Ville pour sa mise en place en 2009,
- accepté le rôle d'« observateur extérieur » aux côtés de l'universitaire Alain Lefebvre
- salué la signature de l'Agenda 21 de la Culture par la Ville de Toulouse en mai 2010

Mais constatant assez rapidement les limites et incohérences du dispositif, nous avons :

- alerté par courrier Mme l'élue à la Culture et M. le Maire dès juin 2010,
- fourni à nouveau en septembre 2010 un gros travail de propositions pour des changements dans le fonctionnement, malheureusement assez peu suivies,

Nous efforçant d'accompagner la seconde année de mandat des collègues (après leur reconduction), nous avons :

- participé activement au comité d'animation et au groupe de travail mis en place en 2011,
- pris le temps d'écrire et de communiquer à la plénière de décembre dernier, un bilan annuel détaillé évaluant l'impact des nouvelles modalités en place depuis 2011, et du chemin encore à parcourir.

Malgré tout, nous faisons aujourd'hui les mêmes constats d'une part sur ses dysfonctionnements, mais aussi sur le manque de cohérence du dispositif global de démocratie locale (Lundis de la Culture, Commissions de quartier, Conseils de secteur, 7 instances de concertation thématiques...). Et nous continuons de nous questionner sur les impacts réels d'un CCAC en l'état.

Bien-sûr, il y a eu des évolutions positives. Bien-sûr, l'exercice démocratique est difficile (nous sommes bien placés pour le savoir), et le CCAC n'a que 3 ans. Bien-sûr, impliquer la société civile est un enjeu ambitieux, compliqué et potentiellement déroutant si l'on accepte qu'il ait de vraies conséquences sur les décisions politiques et leur mise en oeuvre. Mais justement parce qu'il s'agit d'un enjeu compliqué, mais majeur, ceux qui entreprennent de s'y atteler se doivent d'y mettre beaucoup d'énergie, de moyens et d'ambition.

**Il nous semble, humblement, que les conditions ne sont à ce jour pas encore réunies pour que le CCAC remplisse ses fonctions telles que définies par l'équipe municipale, à savoir participer à la construction « d'une nouvelle démocratie locale pour la Ville de Toulouse »** (Mme De Comarmond, plénière 13/12/2010). Le décalage nous paraît pour le moment toujours trop important entre la volonté énoncée par la Ville et le fonctionnement actuel, en termes de rythme, d'outils et de modalités de travail, de suivi des travaux engagés, de circulation de l'information en interne Ville/CCAC et vers le grand public, d'impacts sur la politique municipale, de connexions avec l'actualité locale, etc. A notre sens, ceci ne permet donc pas en l'état d'aboutir à de réelles

propositions collectives construites, ni même à la compréhension de la politique municipale, de ses enjeux et de ses contraintes par les membres de cette instance de démocratie participative – notamment ceux pas ou peu impliqués dans le « milieu culturel » –.

Le principe de construction partagée des politiques culturelles par les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile organisée, est revendiqué et défendu par le Couac depuis sa constitution en 2001. Le Collectif a construit à force de ténacité les outils nécessaires pour cela, qui se traduisent par 4 missions :

- espace de rencontres et d'échange ;
- production et diffusion de ressources, circulation d'information ;
- espace de débat et de propositions construites à partir des expériences de terrain ;
- production de divers évènements artistico-politico-socio-culturels.

Aujourd'hui, le Collectif n'a plus les moyens de mettre en oeuvre cet objet associatif d'intérêt général, ni même la possibilité d'un dialogue sur les travaux menés avec les pouvoirs publics, sur la base de la considération mutuelle. Nous choisissons donc de nous recentrer sur nos actions prioritaires et de continuer à alimenter la démocratie locale à la manière dont on l'a toujours fait : en tant que centre de « ressources vivantes » sur les politiques culturelles et territoriales, et collectif d'acteurs qui construit et tente de défendre des propositions d'intérêt général auprès des pouvoirs publics.

Pour toutes ces raisons et après de longues discussions en interne, la plénière du CCAC du 22 mai 2012 a été l'occasion pour nous d'annoncer que le Couac, Collectif Urgence d'Acteurs Culturels, ne souhaitait désormais plus être « observateur extérieur » du Conseil Consultatif des Arts et de la Culture de la ville de Toulouse.

La Charte du CCAC indique dans son préambule que le « CCAC est une instance consultative ayant compétence d'avis, de propositions et d'initiatives sur tous les aspects intéressants directement les questions de la politique culturelle et de l'intérêt général de la ville. » Nous ne pouvons que souhaiter qu'il en soit ainsi pour l'avenir de ce Conseil toulousain.

Toulouse, 22/05/2012